



**COMPTE RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL  
18 NOVEMBRE 2020  
modificatif**

L'an deux mil vingt, le 18 novembre, à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni à l'Espace Bel Air.

21 présents : M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAUN, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, M. Vincent BONNISSEAU, M. Florent BASLÉ, M. Jean-Michel GUÉNIOT, M. Franck JOURDAN, M. William POMMIER, M. Pierre AVENET, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Maëlle EVARD, M. Guillaume HUBERT, Mme Morgane JÉZÉGOU, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ, Mme Katell SEVIN-RENAULT, Mme Florence STABLO, M. Samuel TRAVERS, Mme Fabienne MONTEBAULT, M. Grégory FONTENEAU, M. Jean BERGER. Formant la majorité des membres en exercice.

6 excusés : Mme Fabienne MONTEBAULT ayant donné pouvoir à M. Grégory FONTENEAU, Mme Laetitia COUR ayant donné pouvoir à Mme Cécile BREGEON, Mme Catherine LEBON ayant donné pouvoir à Mme Jacqueline LE QUÉRÉ, Mme Cécile MARCHAND ayant donné pouvoir à Mme Morgane JÉZÉGOU, Mme Pascale MACOURS ayant donné pouvoir à M. Vincent BONNISSEAU, Mme Christine HEYRAUD ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS.

Secrétaire de séance : M. Frédéric SALAUN

Date de convocation : le 12 novembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 27

---

2020-11-02-01

Nomenclature : 1.1

**Marché public - Attribution d'un marché de travaux d'aménagement du parc de la Chaîne**

*Rapporteur : M. Le Roux*

**Vu** la délibération du 27 mai 2020, n° 2020-05-2-05, portant délégations consenties à M. Le Maire par le conseil municipal,

M. Yves Le Roux, rapporteur, rappelle aux membres de l'assemblée le souhait de la municipalité d'aménager le Parc de la Chaîne.

M. Yves Le Roux indique qu'une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée par la commune, en lien avec son maître d'œuvre : le cabinet SETUR.

Cette consultation porte sur la viabilisation des parcelles en vue des réalisations futures :

- de la gendarmerie
- de la caserne des pompiers en lien avec le SDIS
- du centre routier départemental
- des parcelles à vocation mixte

La présente consultation concerne les lots suivants :

- Lot 1 : Terrassements - Voirie - Assainissement
- Lot 2 : AEP - Téléphone - Gaz
- Lot 3 : Plantations - Clôtures
- Lot 4 : Contrôles assainissement et voirie

Conformément au rapport d'analyse des offres déclinant les différentes phases de la procédure, ci joint, il est proposé de procéder à la validation de l'attribution des lots comme suit :

<u>Lot 1 : Terrassements - Voirie - Assainissement</u>	
Attribution à l'entreprise Pigeon TP pour un montant de	420 747, 35 € HT.
<u>Lot 2 : AEP - Téléphone - Gaz</u>	
Attribution à l'entreprise ERS pour un montant de	82 078, 00 € HT.
Solution de base	
<u>Lot 3 : Plantations - Clôtures</u>	
Attribution à l'entreprise Vallois pour un montant de	126 887, 35 € HT.
Solution de base avec variante avec le système de coffrage SOMALBO	
<u>Lot 4 : Contrôles assainissement et voirie</u>	
Attribution à l'entreprise LCBTP pour un montant de	9 991, 60 € HT.
<b>Soit un total de</b>	<b>639 674 ,30 € HT.</b>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE l'attribution des marchés comme suit :**

<b>Lot 1 : Terrassements - Voirie - Assainissement</b>	
Attribution à l'entreprise <b>Pigeon TP</b> pour un montant de	<b>420 747, 35 € HT.</b>
<b>Lot 2 : AEP - Téléphone - Gaz</b>	
Attribution à l'entreprise <b>ERS</b> pour un montant de	<b>82 078, 00 € HT.</b>
Solution de base	
<b>Lot 3 : Plantations - Clôtures</b>	
Attribution à l'entreprise <b>Vallois</b> pour un montant de	<b>126 887, 35 € HT.</b>
Solution de base avec variante avec le système de coffrage SOMALBO	
<b>Lot 4 : Contrôles assainissement et voirie</b>	
Attribution à l'entreprise <b>LCBTP</b> pour un montant de	<b>9 991, 60 € HT.</b>
<b>Soit un total de</b>	<b>639 674 ,30 € HT.</b>

**Et AUTORISE M. le Maire, en qualité de personne responsable des marchés publics, à signer tous les marchés, ainsi que tous documents afférents au suivi et à la gestion de ces dossiers.**

---

Publié et affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

En mairie le 27 novembre 2020 à Saint-Aubin-du-Cormier.

Le Maire,  
 Jérôme BÉGASSE.